



COMMUNIQUE DE PRESSE

Du Président du conseil de Régulation des Télécommunications à l'attention des exploitants du secteur des télécommunications

Suite à la prolifération des stations radioélectriques(pylônes) dans les zones urbaines, le Président du Conseil Régulation des Télécommunications porte à la connaissance de l'ensemble des exploitants du secteur des télécommunications, que la construction ou l'implantation de pylônes est suspendue à titre provisoire, en attendant la mise en place d'une réglementation appropriée.

Par ailleurs, les opérateurs sont informés qu'un inventaire physique et exhaustif des stations radioélectriques sera prochainement réalisé par l'Agence de Régulation des Télécommunications, sur l'ensemble du territoire national.

**P.O du Président du conseil
Emmanuel EYEGHE NZE**